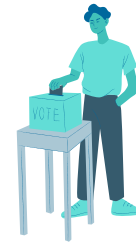


DES RDV d'Informations juridiques pour les jeunes Dans votre établissement



Maison des Droits des Enfants et des Jeunes

22-24 rue Monserby - 31500 TOULOUSE

Métro Jolimont

05 61 53 22 63

accueil@mdej.org

www.droitsetenfants.org



À propos de l'Association



Accès aux droits
des jeunes



Médiation
familiale



Formations



Questions de
parents

La Maison des Droits des Enfants et des Jeunes (MDEJ), association reconnue d'intérêt général créée en 1993, propose 4 services complémentaires : le service d'accès aux droits pour les mineurs et jeunes majeurs, le service de formation qui s'adresse aux professionnels ou futurs professionnels, le service de soutien à la parentalité et le service de médiation familiale pour les adultes qui traversent un conflit familial.

L'équipe pluridisciplinaire (7 salariés et 30 bénévoles) est composée notamment de juristes, psychologues, travailleurs sociaux, professionnels de l'éducation et médiateurs familiaux.

Nos missions touchent 6000 personnes chaque année à travers :

- Des permanences d'informations juridiques gratuites pour les jeunes (dans les Maisons de Justice et du Droit) sur toutes les questions juridiques liées à leur famille, leur scolarité, leurs choix professionnels, le handicap, les discriminations, leurs démarches dans une procédure judiciaire ou administrative etc.
- Des ateliers de prévention auprès des jeunes sur différents thèmes : « Les droits de l'enfant », « Je(u) suis citoyen », « la justice des mineurs », « Ma famille et moi », « Les droits et responsabilités à 18 ans », « Les nouvelles technologies et le droit », « harcèlement et cyberharcèlement » etc.
- Un service de médiation familiale conventionné par la CAF31 pour des parents séparés, des grands-parents, fratries... qui vivent des difficultés relationnelles. Elles bénéficieront d'un accompagnement pour rétablir un dialogue constructif et prendre des décisions.
- Les formations à destination des professionnels

Ces actions sont devenues indispensables dans la Haute-Garonne, notamment pour les jeunes qui traversent des périodes difficiles et qui sont confrontés à une procédure en justice, en tant que victimes, auteurs, témoins, auditionnés dans la procédure de séparation de leurs parents, relevant des services de la protection de l'enfance ou tout simplement pour être informés sur leurs droits et devoirs.

Toutes nos actions sont accessibles financièrement ou gratuites car elles bénéficient du soutien et de la confiance de nos partenaires : CAF31, Toulouse Métropole, Conseil Départemental 31, SICOVAL, CAM, Ministère de la Justice, Protection Judiciaire de la Jeunesse, CDAD, Préfecture de la Haute-Garonne, Défenseur des Droits, etc.

La MDEJ est agréée "Jeunesse Education Populaire" par le SDJES 31 et labellisée EDUCADROIT : dispositif du Défenseur des Droits, en partenariat avec EDUCSOL

<https://eduscol.education.fr/1777/educadroit-des-ressources-pour-comprendre-le-droit>

Description du projet

Dans une perspective "d'aller vers"

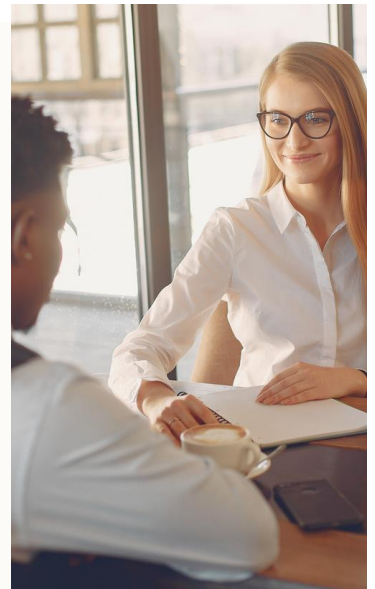
la MDEJ souhaite proposer ses services d'accès aux droits des jeunes dans les établissements qui les accueillent.

Nous souhaitons développer cette mission d'accès au droit pour toutes et tous en nous appuyant sur notre expertise et expérience des permanences d'information juridique.

Ainsi, en partenariat avec les établissements scolaires, la PJJ, les accueils jeunes et clubs de prévention, les établissements spécialisés etc.,
nous proposons un projet au plus près des besoins des jeunes avec des rendez-vous d'écoute, d'information et d'orientation directement dans les lieux qu'ils fréquentent.

Objectifs

- Développer l'accès aux droits des jeunes
- Permettre aux jeunes les plus éloignés du droit d'avoir des informations fiables et une orientation ciblée
- Intensifier les partenariats avec les établissements qui accueillent les jeunes



Ensemble !

L'accès aux droits dans votre établissement scolaire

→ **Cibler les jeunes qui en ont le plus besoin**

Jeune en rupture familiale ?

Victime ou auteur d'une agression ?

Souhaite déposer plainte ?

Fait l'objet d'un dépôt de plainte ?

Un suivi PJJ ou ASE ?

Accès aux droits pour les jeunes majeurs ?

Besoin de connaître ses droits ?

Comprendre la procédure qui le concerne ?

Pour QUI ?

Mise en oeuvre

En partenariat avec l'équipe pédagogique pour co-constituer la mise en place de la permanence et cibler les orientations



Co-construction

- Date / créneau horaire / durée
- Un lieu neutre et facile à repérer
- Information aux parents ? (pour les mineurs)
- Associer les jeunes ?



INFORMATION ET ORIENTATION

- Affichage dans l'établissement
- Orientations ciblées de certains jeunes
- Communication par les jeunes pour les jeunes



CADRE DES PERMANENCES

- Sur rendez-vous
- 30 minutes d'entretien par jeune
- Confidentialité

POURQUOI ?

La connaissance du droit / de ses droits

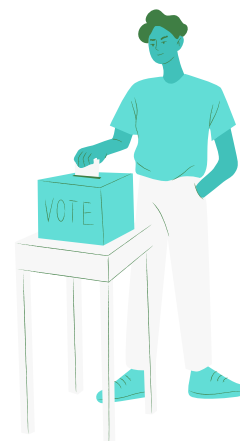
Un objectif partagé



Accès aux droits



Vivre ensemble



Citoyenneté

L'accès au droit est "un vecteur de socialisation et d'insertion, de cohésion sociale ainsi qu'un outil de lutte contre les facteurs d'exclusion et de discrimination"

Charte nationale de l'accès au droit du Ministère de la Justice

Ce projet part du constat qu'il faut donner aux jeunes les capacités d'exprimer pleinement leur citoyenneté, en plus de la possibilité d'être informés de leurs droits et de leurs devoirs de citoyens. La parole, et l'espace nécessaire à son expression, sont des outils indispensables pour pacifier les relations, mieux se (faire) comprendre et appréhender son environnement.



CONTACTEZ-NOUS POUR PROGRAMMER **GRATUITEMENT** DES PERMANENCES D'INFORMATIONS JURIDIQUES POUR LES JEUNES DANS VOTRE ÉTABLISSEMENT

Narkis LEVY, accueil et secrétariat
accueil@mdej.org
05 61 53 22 63

Bérangère DUPONT, directrice
direction@mdej.org
0766 11 43 52

Nathanaël FLORIN, juriste et référent
projet
nflorin.mdej@gmail.com
07 69 53 56 68

